



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 09/02/2018

Reçu en préfecture le 09/02/2018

Affiché le

- 9 FEV. 2018

ID : 056-215601626-20180206-DB20180206-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
mardi 6 février 2018

CHEMIN DE BRIANTEC – ACQUISITION DE PARTIE DES PARCELLES DE 235 ET DE 189

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Katherine GIANNI, Martine LIEDOT, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie RODRIGUES, Isabelle LE RIBLAIR, Pierre-Yves CAINJO, Loïc TONNERRE, Dominique DAUGES, Michel ROUALO, Dominique SAURAY, Yolande ALLANIC, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Jean-Guillaume GOURLAIN, Nolwenn DELALEE, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Serge LECUYER à Ronan LOAS (point 1 à 02c) , Jean-Luc MADEC à Antoine GOYER, Christelle CAINJO à Isabelle LE RIBLAIR, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC.

Secrétaire de séance : Patricia QUERO- RUEN

Présents :

- ouverture de la séance : 29

- point 03 à 14 : 30

Absents excusés avant donné des

pouvoirs :

- pour la séance : 03

- début séance à 02c compris : 01

n°06

**DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ET FONCIER**

CHEMIN DE BRIANTEC – ACQUISITION DE PARTIE DES PARCELLES DE 235 ET DE 189

Rapporteur : David Drégoire

L'accès aux propriétés sises chemin et impasse de Briantec est contraint. La commune est régulièrement interpellée sur les difficultés d'accès engendrant des problèmes de sécurité et d'accessibilité du quartier ainsi que l'absence d'éclairage.

Différents propriétaires ont été sollicités pour une cession de terrain afin d'élargir le chemin permettant le croisement des véhicules, de sécuriser les piétons et d'implanter un candélabre afin de sécuriser le chemin.

Le propriétaire des parcelles DE 235 et 189 est favorable à la cession d'une surface approximative de 50 m² au prix de 5 000€. L'aménagement sur cette partie de voirie permettra le croisement de véhicules en alternat et d'éclairer le chemin.

Les frais d'acte sont à la charge de la commune.

Ce secteur est classé en zone UB au Plan Local d'Urbanisme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Urbanisme et logement » du 25 janvier 2018 ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines » et « Economie, emploi, tourisme » du 29 janvier 2018 ;

Vu le rapport présenté en conseil municipal ;

Considérant l'intérêt de cette acquisition pour la sécurisation de l'espace public ;

- **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**
- **APPROUVE** l'acquisition de partie des parcelles DE n° 235 et DE n°189 au prix de 5 000€, frais d'acte à la charge de la commune ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les formalités afférentes.

Délibération adoptée à la MAJORITE –

5 CONTRE (Michel LE MESTRALLAN – Daniel LE LORREC – Thierry LE FLOCH – Sylvain BRITEL – Irène BELLEC)
4 ABSTENTIONS (Loïc TONNERRE – Michel ROUALO – Dominique SAURAY – Dominique DAUGES)

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

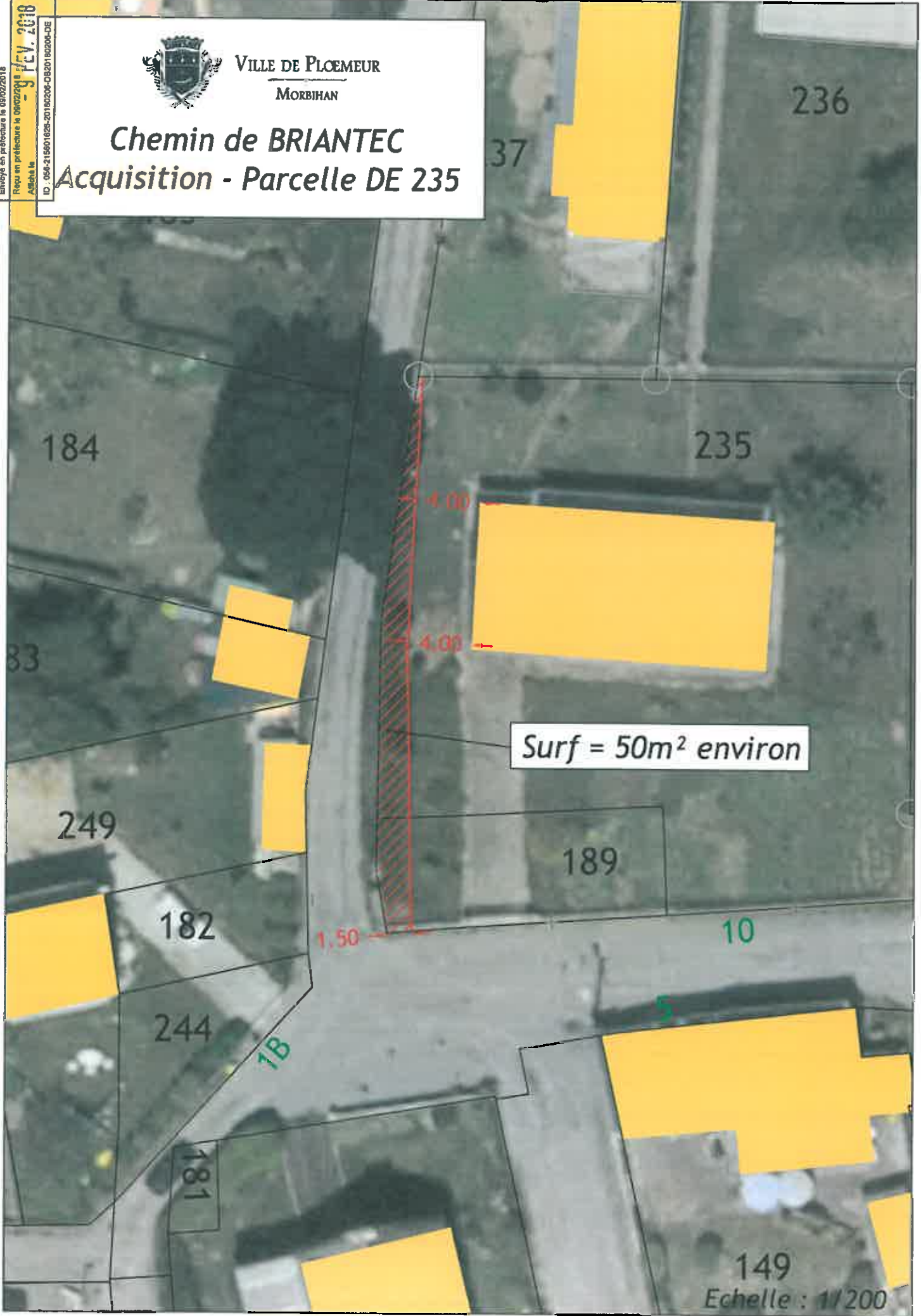

Roman LOAS,
Maire

Envoyé en préfecture le 09/02/2018
Reçu en préfecture le 09/02/2018
Affiché le 09 FÉV. 2018
ID : 056-215601626-20180206-0820180206-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Chemin de BRIANTEC Acquisition - Parcelle DE 235



Surf = 50m² environ

Echelle : 1/200

Envoyé en préfecture le 08/02/2018

FEB 2018

ID : 056-215601626-20180208-032016206-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Chemin de BRIANTEC
Acquisition - Parcelle DE 235

Alternat

Elargissement de la chaussée

21.00

4.00

6.75

1.50

1B

Echelle : 1/200